



ADDENDA À LA SOUMISSION

Services Professionnels en Génie Environnemental – Sites Contaminés

SS005

Le 18 mars 2022

ADDENDA no. 3

L'addenda présent a pour but de répondre aux questions ci-dessous. Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

Question 24 : Concernant O2, le soumissionnaire doit inclure une copie des certificats/permis avec sa soumission, le soumissionnaire peut-il soumettre à la place les informations pertinentes concernant les certifications et licences professionnelles dans les profils du personnel, c'est-à-dire les numéros de membre, la date d'enregistrement, etc. (ces informations sont déjà du domaine public et peuvent être vérifiées, et cette solution permettrait d'atteindre le même objectif que de fournir des copies des certificats et licences).

Réponse 24 : Dans le cadre de la soumission, il est acceptable pour le soumissionnaire de soumettre seulement l'information concernant l'accréditation et les licences professionnelles dans la section des profils du personnel, c'est-à-dire les numéros de membre, la date d'enregistrement, etc. Par contre, ces copies devront être fournies par les soumissionnaires gagnants avant l'attribution de l'offre permanente.

Question 25 : En ce qui concerne les huit (8) critères d'exemples de projets, la CCN peut-elle définir davantage l'exigence particulière d'atteindre une performance substantielle.

Réponse 25 : Dans ce contexte, le terme performance substantielle signifie que la propriété est prête à être utilisée pour l'usage désigné et que le travail qui reste à faire sur le contrat ou les corrections à apporter représente moins de 3% de la valeur du contrat initial.

Question 26 : En ce qui concerne les tableaux récapitulatifs des exigences obligatoires et des exigences cotées présentés par la CCN dans la demande de propositions, nous comprenons qu'il n'est pas nécessaire de les présenter, mais si le soumissionnaire choisit de le faire, seront-ils comptabilisés dans le nombre limite de pages?

Réponse 26 : Oui, ils seront comptabilisés dans le nombre limite de pages.

Question 27 : En ce qui concerne l'addenda 2, réponse 21 : veuillez confirmer que la limite de 30 pages pour la proposition technique n'inclut pas les 8 descriptions de projet de trois pages (qui seront fournies en appendice), ni la page de couverture, la lettre de présentation, les CV de 3 pages (appendice) ou la table des matières. Les 30 pages comprendront les exigences cotées 1 et 2.

Réponse 27 : Oui, vous avez bien compris.

Stacy Semé

Agente principale de contrats
Services de l'approvisionnement
Direction des services généraux